

Du registre aux délibérations du  
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui  
suit :

**Administration Communale**

**Séance du 23 mars 2009.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**Réf. cc/09/03/017/FF.-**

**ORDRE DU JOUR :**

17. Plan de cohésion sociale 2009 – 2013 de la Commune de Morlanwelz –  
Ratification – Décision.-

**Sont présents :** MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;  
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-  
Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;  
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme  
BILLIET Virginie, MM. MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-  
Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève, DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-  
MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN  
Philippe, MATTIA Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF  
Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et M. BURION  
Michel, Secrétaire communal.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Vu le décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale des villes  
et communes de Wallonie ;

Vu l'appel à projet reçu par la Commune de Morlanwelz ;

Attendu que le projet de Plan de cohésion sociale élaboré rentre dans les  
objectifs de la politique de prévention menée par la Commune ;

Vu que le projet a déjà été approuvé par le Collège communal en date du 25  
février 2009 ;

Vu la loi communale et le Code de la Démocratie Locale ;

**Décide à l'unanimité ;**

- d'approuver le projet de Plan de cohésion sociale pour les années 2009-2013.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,  
(s) M. BURION

Le Président,  
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,